Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis du même avis que le porte-parole du parti libéral au sujet de l'importance de la récente proposition de M. Gorbatchev et du processus, et je suis certain que tous les députés sont du même avis. Je compte faire une déclaration à la Chambre plus tard dans la semaine au sujet de la limitation des armes nucléaires en général. Je veillerai naturellement à ce que le député et la députée de New Westminster-Coquitlam reçoivent une copie de la déclaration à temps pour leur permettre de répondre au nom de leur parti.

[Français]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A COMMUNIQUÉ AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, si le ministre a indiqué qu'il a l'intention de faire une déclaration à la Chambre sur ce sujet qui est très important, je voudrais lui demander si, à ce moment-ci, il a communiqué avec le Président des États-Unis pour l'informer de l'intérêt du Canada à ce que cette nouvelle proposition soit étudiée dans les plus brefs délais et aussi, peut-être, pour lui demander s'il serait approprié d'avoir très rapidement une réunion des ministres des Affaires extérieures concernés.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a un dialogue continu entre le gouvernement canadien et celui des États-Unis, et aussi entre le gouvernement canadien et celui de l'Union soviétique, en particulier, en ce qui concerne des propositions faites par M. Gorbatchev.

Je crois que pour le moment il ne sera pas nécessaire pour nous d'avoir une réunion d'urgence des ministres des Affaires extérieures des pays de l'OTAN ou d'autres pays, mais si quelque chose arrive pouvant nécessiter une telle réunion, le gouvernement canadien, comme toujours, serait prêt à le proposer.

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MÉTHODES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DANS L'ÎLE LYELL (C.-B.)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Tous les députés connaissent la complexité du problème de l'exploitation forestière dans le sud de Moresby. Le ministre sait que le ministère des Pêches et des Océans a proposé il y a quelque temps d'intenter des poursuites contre les entreprises Western Forest Product et Frank Beban Logging pour leurs méthodes d'exploitation dans l'île Lyell. Le ministère de la Justice en a été saisi il y a quelque temps. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui, compte tenu de la reprise des travaux sur l'île

Questions orales

Lyell, si le gouvernement du Canada a décidé ou non de poursuivre ces sociétés forestières pour leurs méthodes d'exploitation dans le sud de Moresby?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ce n'est pas au gouvernement du Canada d'en décider. Cette question est du ressort du procureur général du Canada.

M. Deans: Lui avez-vous demandé de statuer dans cette affaire?

M. Crosbie: Nous n'avons pas l'habitude de discuter en public des accusations qui seront portées ou non dans une affaire donnée. S'il y a des poursuites, je serais heureux d'en faire part à la Chambre au moment voulu.

LA RECOMMANDATION D'INTENTER DES POURSUITES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, étant donné la controverse qui a entouré les méthodes d'exploitation forestière appliquées dans l'île Lyell et le fait que les accusations en question portent sur des travaux d'abattage exécutés il y a plus de quatre ans et que l'exploitation...

M. le Président: A l'ordre! L'introduction est trop longue. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Fulton: Quel conseil le ministère des Pêches et des Océans a-t-il donné au ministre? Sauf erreur, il a recommandé d'intenter des poursuites. Le ministère de la Justice est-il du même avis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la même question que la première. Nous n'avons pas pour habitude—et ce n'est guère souhaitable—de discuter à la Chambre des accusations à porter ou non contre quelqu'un dans une affaire donnée. En cas de poursuites, vous en entendrez parler.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES TRAITÉS CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En décembre dernier, il s'est engagé à bien informer les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale des traités de défense conclus entre le Canada et les États-Unis. Au cours du week-end, nous avons appris l'existence d'autres accords dont il ne nous avait pas parlé. J'ai en main une liste des titres. Le ministre connaissait-il l'existence de ces traités avant ce week-end-ci? Dans l'affirmative, pourquoi n'en a-t-il pas fait part aux parlementaires après s'être engagé, en décembre, à tenir le comité parlementaire permanent bien informé à ce sujet?